



PICARDIE NATURE

Amiens, le 12 mars 2010

Monsieur Nicolas DESFORGES
Préfet de l'Oise
Cabinet du Préfet
1 place de la Préfecture

Dossier suivi par Yves MAQUINGHEN
yves.maquinghen@picardie-nature.org
Téléphone : 03 62 72 22 52

Objet : opposition au projet de centrale électrique Direct Énergie

Monsieur le Préfet,

Nous avons indiqué par un courrier du 6 mai 2010 à M. Michel Delpuech, Préfet de Région, notre opposition au projet de la centrale électrique présentée par Direct Énergie sur la Commune de Verberie.

Nous ne pouvons que vous rappeler que ce projet menace l'un des derniers grands biocorridors que compte la Picardie, donnant toute la valeur patrimoniale naturelle au PNR Oise Pays de France.

Aucune autre alternative d'implantation plus appropriée n'a été proposée sur le territoire alors qu'une étude plus approfondie pourrait mettre en évidence des friches industrielles aptes à l'aménagement d'un tel projet.

Vous réunissez ce 12 mars un groupe d'experts pour "*définir plus concrètement les mesures compensatoires adéquates*". Or, les mesures compensatoires sont obligatoirement définies dans l'étude d'impact. Celle-ci doit préciser "*les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes*" (C. env. art. R. 122-3-II, 4°).

Nous ne comprendrions pas pourquoi l'État comble une nouvelle fois les manquements d'un maître d'ouvrage. En effet, l'expérience nous montre que les mesures compensatoires sont trop souvent mal ou pas réalisées. L'État (ni les financeurs publics) ne contrôle pas la réalisation des mesures compensatoires et leur respect du cahier des charges, abandonnant ses prérogatives régaliennes en matière de police de l'environnement aux associations, comme ce fut le cas au sujet de la déviation de la RN31 autour de Beauvais.

Ces faits et l'évolution du projet confirment le bien fondé de notre opposition à ce projet. Dès lors, nous utiliserons tous les moyens légaux pour qu'il ne se concrétise pas.

En conséquence, nous ne participerons pas à la réunion de ce vendredi 12 mars ni à la définition des mesures compensatoires.

Confiant dans l'intérêt que vous portez à la préservation de l'environnement, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Président
Patrick THIERY



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER